

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/02/2019

Dossier complet le :
21/02/2019

N° d'enregistrement :
2019-7933

1. Intitulé du projet

Construction d'ombrières photovoltaïques d'une superficie de 2 683 m² sur un parking VL existant destiné aux clients et aux salariés du Centre Commercial CARREFOUR Rives d'Arcins de Bègles, dans le département de la Gironde (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

URBASOLAR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M.MINE Arnaud Président

RCS / SIRET

4 9 2 3 8 1 1 5 7 0 0 1 1 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Energie Rubrique 30 Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. En l'occurrence ici un projet d'implantation d'ombrières avec toiture solaire sur le site de Carrefour à Bègles (33).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'ombrières avec couverture photovoltaïque sur un parking d'un centre commercial existant: Centre Commercial CARREFOUR Rives d'Arcins de Bègles.

Afin d'offrir aux clients (et aux salariés) une protection contre les intempéries, ainsi qu'un confort thermique lors des fortes chaleurs, une partie du parking va être équipé d'ombrières photovoltaïques qui seront en autoconsommation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à plusieurs objectifs dont les principales composantes sont les suivantes :

- Amélioration du confort des clients et des salariés
- Promotion des Energies Renouvelables

Cette opération permettra à Carrefour de poursuivre son engagement dans sa politique de Développement Durable et de développement des énergies renouvelables et participe à la réalisation des objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet concerne l'équipement du parking existant adossé au Centre Commercial CARREFOUR Rives d'Arcins de Bègles. La construction de l'installation prendra en compte les règles de sécurité et d'accessibilité ainsi que l'intégration paysagère du projet au sein de la zone.

La construction de l'installation, dès lors que toutes les approbations auront été obtenues se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation du site
- Construction des ombrières
- Pose des modules solaires
- Installation des composants électriques
- Gestion des déchets de chantier

La durée prévisionnelle maximale des travaux sera de 12 semaines.

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement :

- limiter les risques et nuisances causées aux riverains du chantier
- limiter les pollutions provoquées
- limiter la quantité de déchets,....

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le service de l'Exploitation prendra en charge la centrale photovoltaïque au moment de sa mise en service et procédera à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation.

Sécurité des biens et des personnes :

Des contrôles systématiques seront réalisés sur les moyens d'accès, les équipements de sécurité et les matériels incendie présents sur l'ouvrage. Ces examens seront couplés aux contrôles réglementaires imposés par la réglementation française. Ces contrôles seront effectués par des organismes agréés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de couverture des ombrières:	environ 2683 m ²
Hauteur point bas :	3,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

chemin De Tartifume Centre
Commercial Régional, Les Rives
D'Arcins,
33130 Bègles

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 3 1' 5 0 " 270 Lat. 4 4 ° 4 7' 3 9 " 73N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le magasin et son parking n'intercepte aucune ZNIEFF. De plus, il n'y a pas d'enjeu particulier car le site sera anthropisé, le parking est d'ores et déjà bitumé.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking du centre commercial n'intercepte aucun périmètre NATURA 2000. La première zone NATURA 2000, proche géographiquement, est inféodée au cours d'eau de la Garonne (directive habitats FR7200700). Le centre commercial est d'ores et déjà bâti et existant, l'implantation d'ombrières n'impacterait donc pas d'avantage le zonage précité.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage nocturne (vraisemblablement par LED en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fonctionnalité environnementale entre le site Natura 2000 le plus proche et la zone d'étude est très faible, notamment eu égard à la nature du sol (enrobés bitumineux), aux activités humaines sur le site (magasin/commerce) et en l'absence de corridor écologique entre ces secteurs.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'enjeu particulier car le site est industrialisé/anthropisé, le parking est d'ores et déjà bitumé (il n'y aura aucune extension)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet se situe en zone urbanisée, les ombrières seront implantées sur un site déjà artificialisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Bègles: aucun risque industriel
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Bègles: -risque inondation: zone d'implantation non concernée -risque sismique: sismicité faible Les différentes structures de l'installation seront dimensionnés pour résister aux charges climatiques et sismiques et vérifiées par un Bureau de Contrôle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun trafic supplémentaire. le nombre de places de stationnement n'est pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage nocturne (vraisemblablement par LED en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets polluants
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface imperméabilisée et les écoulements ne seront pas modifiés. Le projet d'ombrières ne modifiera pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.
				Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une attention a été apportée à l'intégration paysagère du projet d'ombrières. Du fait de la hauteur limitée, et inférieure aux hauteurs des constructions avoisinantes, leur impact visuel sera réduit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet peut être considéré comme positif : - amélioration du confort des usagers - implantation sur un espace artificialisé - développement des énergies renouvelables

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les contraintes réglementaires seront respectées (reculs /limites ou voies, ...)

Les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte aux différentes étapes du projet.

Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

Par ailleurs URBASOLAR est engagé dans une politique de développement durable et mène, notamment, des actions en faveur de l'environnement. URBASOLAR s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement.

Par ailleurs, d'un point de vu environnemental, les sensibilités (sismiques, climatiques) qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en comptes et les installations seront contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6: Notice Environnementale - Auto-évaluation

9. Engagement et signature

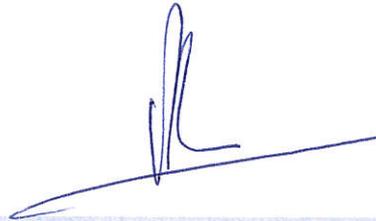
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

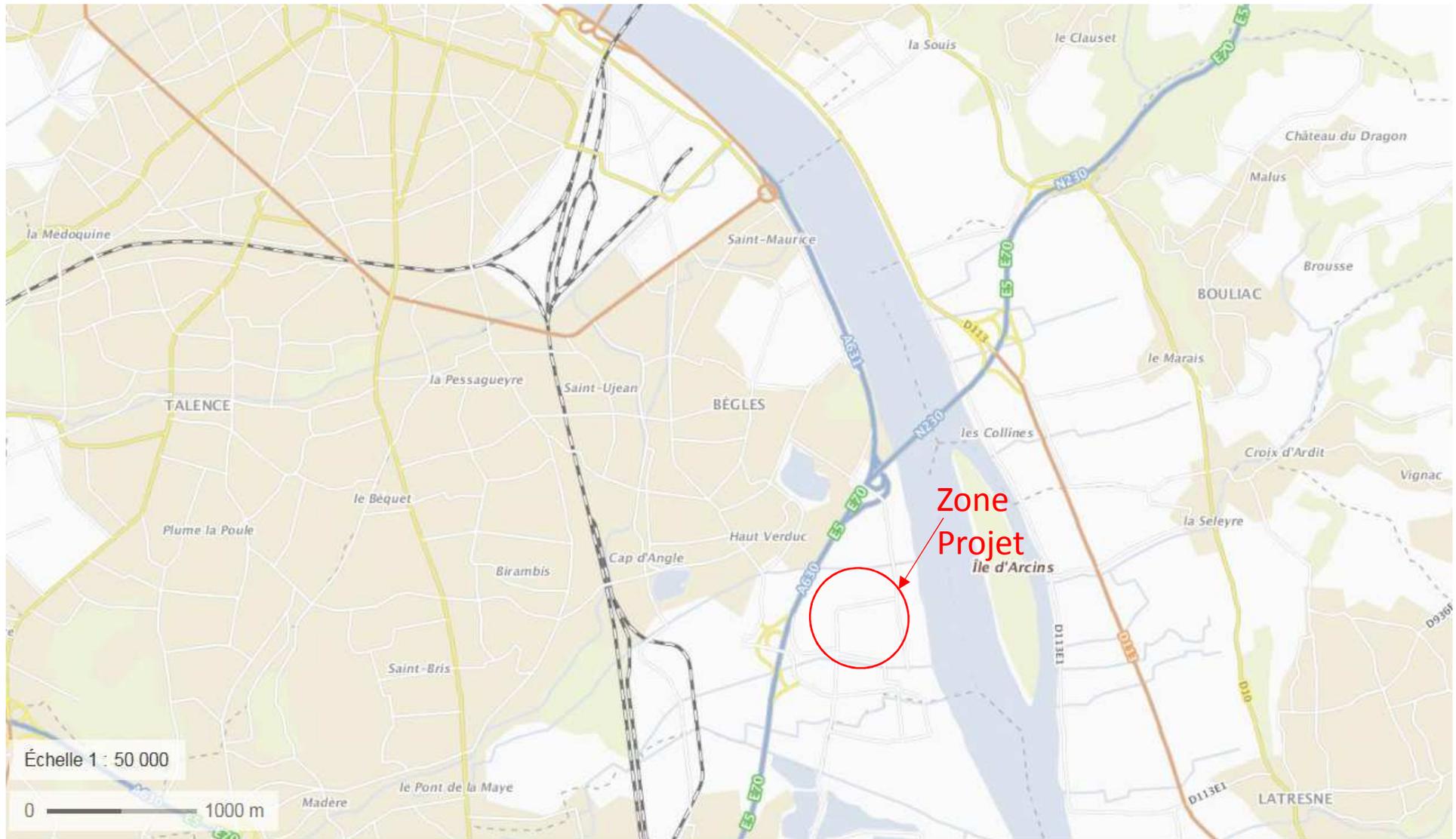


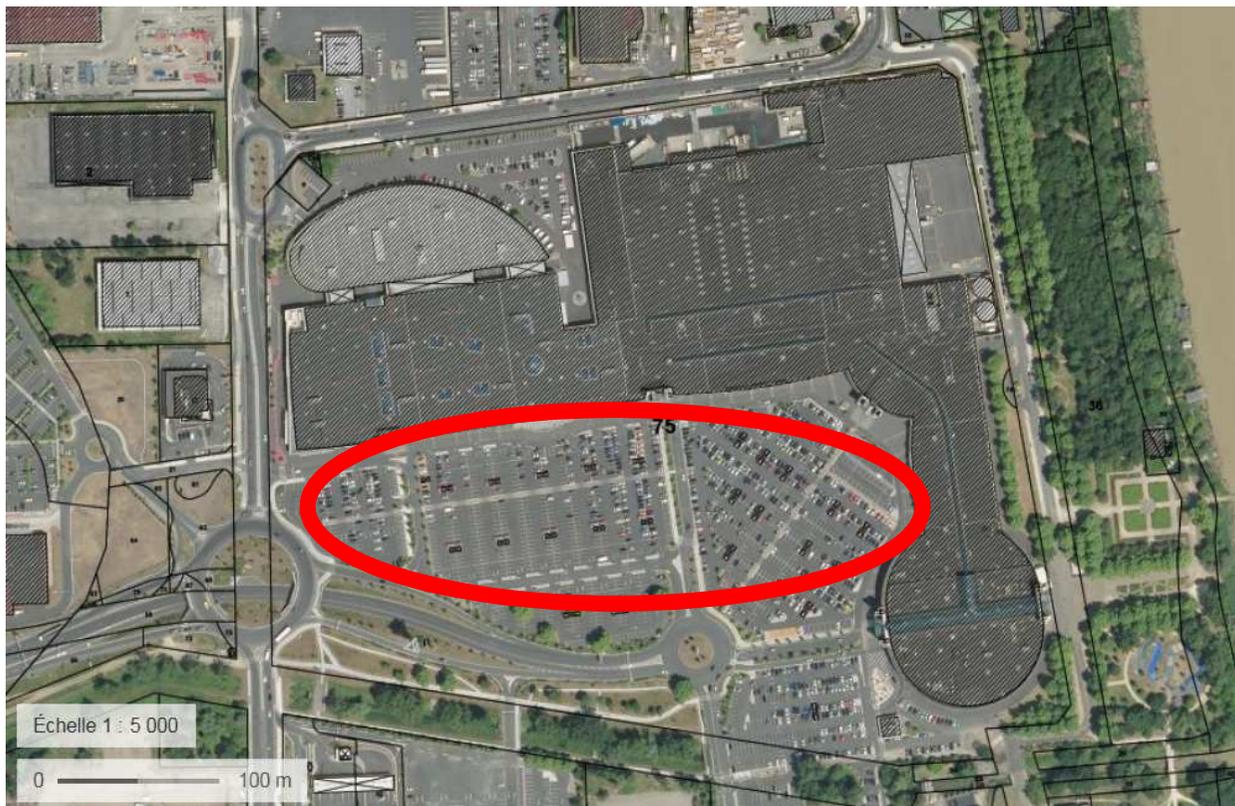
Fait à Montpellier

le, 28/01/2019

Signature





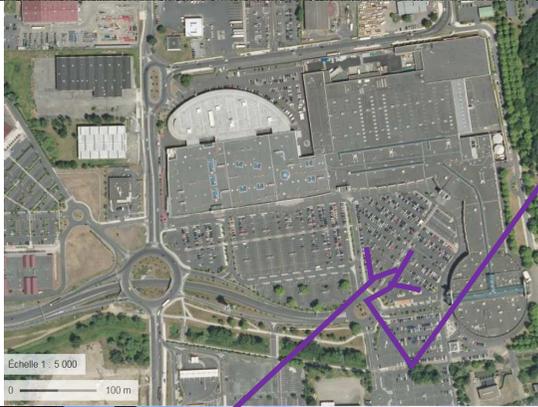


Références de la parcelle 000 BM 75	
Référence cadastrale de la parcelle	000 BM 75
Contenance cadastrale	172 777 mètres carrés
Adresse	RUE DES FRERES LUMIERE 33130 BEGLES
Adresse	RUE GUSTAVE EIFFEL 33130 BEGLES

Projet d'ombrières photovoltaïques

Commune de Bègles (Département de la Gironde 33)

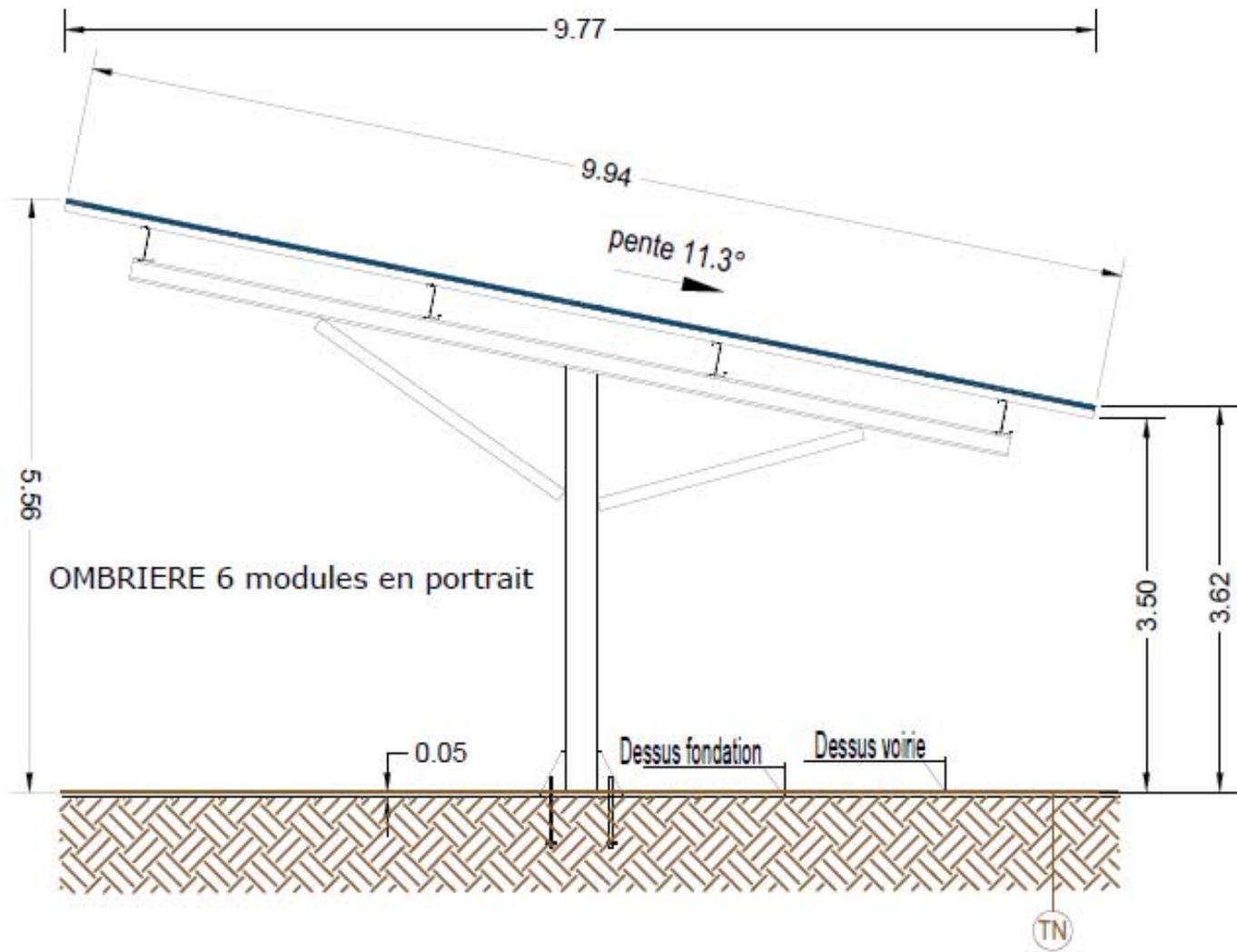
Photos





Emprise au sol
projetée des
ombrières : 2 683 m²

- LEGENDE :**
- Module photovoltaïque
 - Reseau elec.
 - TGBT





NOTICE ENVIRONNEMENTALE : projets d'ombrières photovoltaïques

PROJET

Nature du projet Ombrières photovoltaïques

Maître d'ouvrage URBASOLAR

Emprise au sol 2 683 m²

Réglementation applicable au projet Permis de construire
Examen au cas par cas¹ (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30

Objectifs de la notice - réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées
- anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

LOCALISATION

Département Gironde (33)

Commune Bègles

Situation Voir annexe 2

Le projet n'engendrera :

- aucun trafic supplémentaire, le nombre de places de stationnement ne sera pas modifié par rapport au projet de centre commercial
- aucune nuisance sonore
- aucune nuisance olfactive
- aucune vibration
- aucun rejet polluant
- aucun effluent ni déchet à caractère dangereux

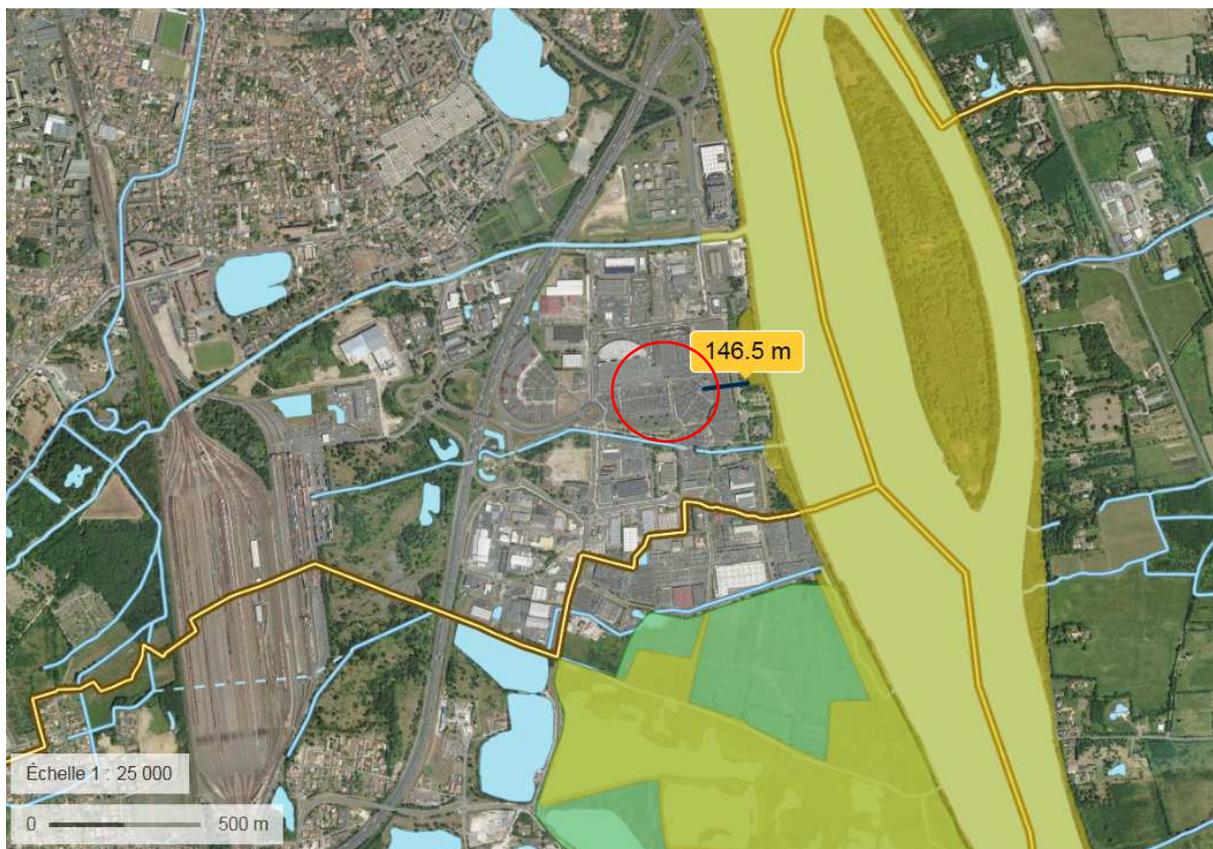
Par ailleurs l'éclairage nocturne (vraisemblablement par LED en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. En outre, les surfaces imperméabilisées et les écoulements ne seront pas modifiés. Les projets d'ombrières ne modifieront pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.

Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, les sensibilités (sismiques, climatiques) qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en comptes et les installations seront contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

L'IMPACT DES PROJETS PEUT ETRE CONSIDERE COMME POSITIF :

- AMELIORATION DU CONFORT DES SALARIES ET VISITEURS
- IMPLANTATION SUR UN ESPACE ARTIFICIALISE
- DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Synthèse : Milieu naturel Biodiversité

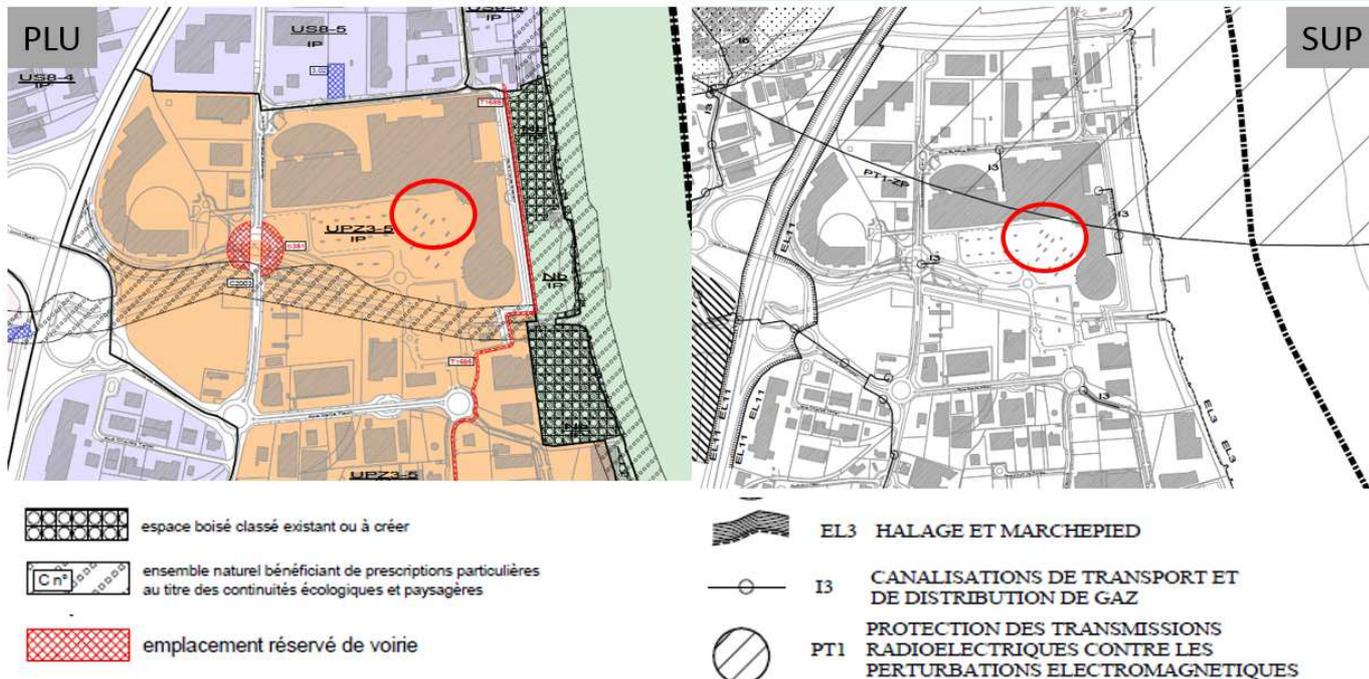


- ZNIEFF type I, première génération
- ZNIEFF type I, deuxième génération
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Site d'importance communautaire (SIC)

Thématiques	Caractéristiques	Préconisations
NATURA 2000	Site le plus proche à plus de 140 m	Pas de préconisation particulière. Le parking du centre commercial n'intercepte aucun périmètre NATURA 2000, de plus ce zonage proche géographiquement est inféodée au cours d'eau de la Garonne (directive habitats FR7200700). Le centre commercial est d'ores et déjà bâti et existant, l'implantation d'ombrières n'impacterait donc pas d'avantage le zonage précité.
ZNIEFF	Site le plus proche à plus de 700 m	Pas de préconisation particulière. Le parking du centre commercial n'intercepte aucun périmètre ZNIEFF.
Parc National	Projet situé hors du périmètre 23 km du PNR le plus proche (Landes de Gascogne)	Pas de préconisation particulière
Faune	Site peu favorable à la faune : zone industrialisée/anthropisée, site commercial, les parkings sont bitumés	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune

**Projet d'ombrières photovoltaïques sur parkings existants
Ville de Bègles (Département de la Gironde 33)**

Synthèse : Milieu humain



THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
Document d'urbanisme	PLU approuvé Le site se trouve en zone UPZ3	Projet d'ombrières photovoltaïque autorisé sur la zone	Prendre en compte les contraintes réglementaires
Servitudes	La zone projet est concernée par les servitudes suivantes : - I3 - PT1 La zone d'implantation n'est concernée directement par aucune servitude.	Prise en compte des différentes réglementations et préconisations associées à ces servitudes	Prise en compte du règlement relatif aux servitudes et consultations des services concernés.